

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 96

1^{er} février 2007

SOMMAIRE

Accenture SCA	4587	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.	4572
A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances	4583	Magma	4607
Angels Capital (Europe) S.à r.l.	4588	Manilux Holding S.A.	4606
Begolux S.A.	4603	Markline International Holding S.A.	4599
Capital Investing Sicar S.A.	4590	Mondi German Investments	4607
Cowen Holding S.A.	4599	Mondi Investments (Portugal) S.A.	4607
CVI Global (Lux) Finance S.à r.l.	4599	Mondi Packaging Europe	4605
DGG S.à r.l.	4605	Omni-Logic S.A.	4603
Domaine Bredimus S.A.	4601	Optimum Conseil S.A.	4577
Duplex Line Holding S.A.	4602	Ortis International S.A.	4608
Euro Amex S.A.	4562	Partners Services S.A.	4583
Fensch Triangle Finance S.A.	4607	Parts Invest S.A.	4598
Feral Conseils S.A.	4596	Pharma Goedert Immo S.A.	4602
Fiat Finance Holding S.A.	4581	P.N.Invest S.A. Holding	4601
Fiat Finance Holding S.A.	4587	Poss Schuhhandelgesellschaft S.à r.l.	4606
Files & More S.A.	4592	Poss Schuhhandelgesellschaft S.à r.l.	4605
Financial Fleurus Holding S.A.	4599	Pourim Holding S.A.	4608
Fine Gold Invest S.A.	4608	Property Siegen S.à r.l.	4606
First London European Holdings S.à r.l.	4563	Property Würzburg S.à r.l.	4605
FREDI Financière de Recherche et Développement Industriel S.A.	4579	Puxian Investments S.à r.l.	4592
French Retail 2 S.A.	4603	Puxian Investments S.à r.l.	4591
Gama Partner S.A.	4601	Rank Investments S.A.	4607
Heler S.A.	4581	SB Holding A.G.	4602
Hema S.A.	4583	S.D.R. International Sarl	4595
Hocap S.A.	4563	Semibold Invest S.A.	4603
Immo B3 S.A.	4606	Speed Promotion S.A.	4583
Ispar S.A.	4584	Titios S.A.	4602
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l.	4596	Winima S.à r.l.	4577

Euro Amex S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 25.584.

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EURO AMEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 25.584, constituée suivant acte reçu le 24 février 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 139 du 18 mai 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 25.000,- (vingt-cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la première phrase de l'article premier des statuts de la société comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de EURO AMEX S.A.»

2. Suppression du texte actuel de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3. Modification de l'article onze des statuts comme suit: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts de la société comme suit:

Art. 1^{er} . premier alinéa. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de EURO AMEX S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts comme suit:

Art. 11. «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Di Bari, F. Marx, C. Day-Royemans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, vol. 156S, fol. 38, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007003108/211/84.

(060135101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Hocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.793.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007003663/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02323. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

First London European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.193.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifth day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1/ Mr Howard Harris, director of First London Investment Group Limited, born on May 11, 1942 in London (England), residing at 61 West Heath Road NW3 7TH London, England,

2/ Mr Jason Harris, director of First London Investment Group Limited, born on November 20, 1968 in London (England), residing at 3 Adelaide Close, Stanmore, Middlesex HA7 3EL, England,

3/ Mr Jonathan Goldberg, director of First London Investment Group Limited, born on August 6, 1953 in London (England), residing at 29 Adelaide Close, Stanmore, HA7 3EN Middlesex, England,

4/ Mr Mark Sterling, director of First London Investment Group Limited, born on June 27, 1969 in London (England), residing at 34 Harman Drive, NW2 2ED London, England,

all duly represented by M^e Juliette Feitler, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the founders and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such founders, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Corporation (société à responsabilité limitée) governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, under the name of FIRST LONDON EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., (hereinafter referred to as the Corporation).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may only be established in Luxembourg and may be established by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money to companies of the group;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate capital. The subscribed corporate capital is set at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) corporate units with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

The corporate capital may be increased or decrease by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager (s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the single member or, if there is more than one member by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of units. The units are not redeemable.

Title III. General meetings of members

Art. 8. Power of the general meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation is managed by a sole manager or by a board of managers composed of at least two managers, either members or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of members.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail but only if sent and received in Luxembourg.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The board of managers may only meet in Luxembourg and any decision taken outside Luxembourg shall be ultra vires the Corporation and null and void.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine, provided such manager or managers or committee may only deliberate in Luxembourg. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

The members have no right to take part in the management of the Company.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the single signature of the sole manager or (ii) the joint signature of any two managers of the Corporation or (iii) the single or (iv) joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, provided such signatures are made in Luxembourg.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the following year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on December 31, 2007.

Art. 18. Annual accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory auditor. The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members

Title VII. Winding up - Liquidation- Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

The appearing parties, duly represented, hereby declare that they subscribe to the 600 (six hundred) corporate units representing the total subscribed nominal capital as follows:

- 1/ Mr Howard Harris, prenamed, subscribes to 167 (one hundred sixty seven) units,
- 2/ Mr Jason Harris, prenamed, subscribes to 167 (one hundred sixty seven) units,
- 3/ Mr Jonathan Goldberg, prenamed, subscribes to 167 (one hundred sixty seven) units, and
- 4/ Mr Mark Sterling, prenamed, subscribes to 99 (ninety nine) units.

All the 600 (six hundred) corporate units have been fully paid in by the subscribers prenamed so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting of the members

Immediately after the incorporation of the Corporation, the members, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at one (1).
- 3) Mr François Brouxel, avocat à la Cour, born on September 16, 1966 in Metz (France), residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, is appointed as sole manager for a period ending at the end of the general meeting of the members approving the annual accounts as at December 31, 2007.
- 4) The sole manager is hereby authorized to incorporate or give power to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to incorporate a Luxembourg subsidiary to be named FIRST LONDON EUROPEAN PROPERTIES, S.à r.l., to determine the articles of association of this Luxembourg subsidiary and to fix the amount of its corporate capital at EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) represented by 600 (six hundred) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, to subscribe to all units, to pay up these units, and to represent the Corporation at the subsequent extraordinary general meeting.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at one thousand seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1/ M. Howard Harris, administrateur de First London Investment Group Limited, né le 11 mai 1942 à Londres (Angleterre), demeurant au 61 West Heath Road NW3 7TH Londres (Angleterre);

2/ M. Jason Harris, administrateur de First London Investment Group Limited, né le 20 novembre 1968 à Londres (Angleterre), demeurant au 3 Adelaide Close, Stanmore, Middlesex HA7 3EL, Angleterre;

3/ M. Jonathan Goldberg, administrateur de First London Investment Group Limited, né le 6 août 1953 à Londres (Angleterre), demeurant au 29 Adelaide Close, Stanmore, HA7 3EN Middlesex, (Angleterre);

4/ M. Mark Sterling, administrateur de First London Investment Group Limited, né le 27 juin 1969 à Londres (Angleterre), demeurant au 34 Harman Drive, NW2 2ED London, (Angleterre),

tous dûment représentés par Maître Juliette Feitler, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante représentant les fondateurs et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les parties comparantes, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de FIRST LONDON EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., (ci-après dénommée la Société).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront seulement être établis au Luxembourg par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent à d'autres sociétés du groupe;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou s'il existe plus d'un associé par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des parts sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société ne pourra pas racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées générales des associés

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail seulement s'ils sont envoyés depuis et reçus au Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le conseil de gérance ne pourra se réunir qu'au Luxembourg et toute décision prise en dehors du territoire du Grand-duché devra être considérée comme nulle et non avenue.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera, sous condition que ce ou ces gérant(s) ou ce comité délibère au Luxembourg. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Les Associés ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société qui relève du conseil de gérance.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique ou (iv) conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, à condition que ces signatures soient faites au Luxembourg.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 18. Comptes annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parties comparantes, dûment représentées, déclarent par la présente souscrire comme suit aux 600 (six cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit, comme suit:

- 1/ M. Howard Harris, précité, souscrit à 167 (cent soixante-sept) parts sociales,
- 2/ M. Jason Harris, précité, souscrit à 167 (cent soixante-sept) parts sociales,
- 3/ M. Jonathan Goldberg, précité, souscrit à 167 (cent soixante-sept) parts sociales, et
- 4/ M. Mark Sterling, précité, souscrit à 9 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales.

Les six cents (600) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à un (1);
- 3) M. François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé gérant unique de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007;
- 4) Le gérant unique est autorisé par la présente à constituer ou à donner pouvoir à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS pour constituer une filiale luxembourgeoise à dénommer FIRST LONDON EUROPEAN PROPERTIES, S.à r.l., pour déterminer les statuts de cette filiale luxembourgeoise, pour fixer le montant du capital social à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) euros chacune, pour souscrire toutes les parts sociales, pour libérer ces parts sociales et de représenter la Société à la subséquente assemblée générale extraordinaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille sept cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: J. Feitler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 2006, vol. 539, fol. 101, case 11. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007003675/231/424.

(060135820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.900 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire unit capital of the private limited company {société à responsabilité limitée} denominated JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l. (the Company), with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.901 (the Company). The Company has been incorporated on 18 Mars 2005 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 738 of 25 July 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 14 October 2005 pursuant to a deed published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 622 of 25 March 2006.

The Sole Unitholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Unitholder has previously perused. This having been declared, the Sole Unitholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder resolves to decrease the par value of the units of the Company from its current value of EUR 100 to a par value of EUR 25.

Second resolution

The Sole Unitholder resolves to create two classes of units within the unit capital of the Company, namely class B units and class C units.

Third resolution

The Sole Unitholder resolves to convert existing units of the Company into class B units and class C units and to acknowledge that further to the creation of the new classes of units, the unit capital of the Company in an amount of EUR 12,500 is represented by two hundred and fifty (250) class B units and two hundred and fifty (250) class C units having a par value of EUR 25 each.

The Sole Unitholder acknowledges and accepts that all class B units and class C units will be allocated to and held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Unitholder resolves to empower the manager or the board of managers to create additional classes of units which will be distinguished with reference to a letter of the alphabet from time to time at the occasion of unit capital increase by the manager/board of managers or the general meeting of unitholders.

Fifth resolution

The Sole Unitholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the first, second, third and fourth resolutions above, so that the first paragraph of article 5 shall henceforth read in its English version as follows:

« **Art. 5. Corporate capital.** The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) units of twenty-five euro (EUR 25) each divided into two hundred and fifty (250) class B units and two hundred and fifty (250) class C units.»

A new third paragraph is added to article 5 which shall read in its English version as follows:

«The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may create additional classes of units which shall be distinguished with reference to a letter of the alphabet from time to time at the occasion of unit capital increase by the manager, or the board of managers or by the general meeting of unitholders.»

The Sole Unitholder resolves to create a variable distribution right attached to each class of units.

The Sole Unitholder acknowledges that the Company is ultimately held by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the Management Company), acting for the account, and in its capacity as management company, of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND, a Luxembourg fonds commun de placement (the Fund), currently comprised of three sub-funds, namely Sub-fund A, Sub-fund B and Sub-fund C (each a Sub-Fund, together the Sub-Funds). The Meeting acknowledges that the Management Company has decided to restructure the quarterly rebalancing process (the Rebalancing Process) within the holding structure of the Fund so as to avoid certain administrative burdens (e.g., unit transfers and partial loan assignments between the Sub-Funds). The Rebalancing Process has as its purpose to reflect in the best possible and accurate manner the economic stake of each Sub-Fund within the various holding companies directly or indirectly held by the Management Company for the account of the Fund in respect of certain or all of its Sub-Funds.

The Sole Unitholder acknowledges and accepts that the variable distribution right attached to each class of units to be created is designed to reflect the exact economic stake of each of the Sub-Funds indirectly holding units in the Company

proportionate to the ratio at which the rebalancing between the Participating Sub-Funds took place at the last quarter end (i.e., proportionate to the percentage represented by the amount each Participating Sub-Fund allocated to real estate investments through the Company in the aggregate amount allocated to real estate investments through the Company by the Participating Sub-Funds).

Upon any distribution of funds by the Company (either through the distribution of dividends or upon liquidation of the Company), the distributable funds will be allocated to each class of units on the basis of the below formula:

(a) Amount of distributable profits times (b) a fraction, the numerator of which equals the amount the Participating Sub-Fund indirectly holding units of such particular class allocated as at the end of the last quarter to real estate investments through the Company (indirect capital contribution, unit premium, as well as any other funds directly or indirectly allocated to the Company by this Participating Sub-Fund) and the denominator of which equals the aggregate amount allocated as at the end of the last quarter by the Participating Sub-Funds to real estate investments through the Company (indirect capital contribution, unit premium, as well as any other funds directly or indirectly allocated to the Company by the Participating Sub-Funds).

Seventh resolution

The Sole Unitholder resolves to amend article 7 and paragraph 2 of article 20 of the Articles in order to reflect the sixth resolution above. Article 7 of the Articles shall henceforth read in its English version as follows:

« **Art. 7. Distribution Right of Units.** All units of the Company will be ultimately held by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the Management Company), acting for the account, and in its capacity as management company, of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND, a Luxembourg fonds commun de placement (the Fund) in respect of certain of its sub-funds. All the units of a particular class of units within the Company will be ultimately held by a sub-fund of the Fund (the Participating Sub-Fund) and all units of the Company will be held by certain sub-funds of the Fund (the Participating Sub-Funds). Each unit of a particular class of units entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in proportion to the percentage represented by the amount allocated as at the end of the last quarter by the Participating Sub-Fund to real estate investments through the Company in the aggregate amount allocated as at the end of the last quarter by the Participating Sub-Funds to real estate investments through the Company.

Therefore, upon any distribution of funds by the Company in compliance with article 20 hereof the distributable funds will be allocated to each class of units on the basis of the below formula:

(a) Amount of distributable profits times (b) a fraction, the numerator of which equals the amount the Participating Sub-Fund indirectly holding units of such particular class allocated as at the end of the last quarter to real estate investments through the Company (indirect capital contribution, unit premium, as well as any other funds directly or indirectly allocated to the Company by this Participating Sub-Fund) and the denominator of which equals the aggregate amount allocated as at the end of the last quarter by the Participating Sub-Funds to real estate investments through the Company (indirect capital contribution, unit premium, as well as any other funds directly or indirectly allocated to the Company by the Participating Sub-Funds).»

Paragraph 2 of article 20 of the Articles shall henceforth read in its English version as follows:

«The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) according to the distribution right of units, as contemplated under article 7 hereof.»

Eighth resolution

The Sole Unitholder resolves to amend the unit register of the Company in order to reflect the above changes.

Ninth resolution

The Sole Unitholder resolves, for the purposes of article 189 of the 1915 Act, to grant consent to the transfer of two hundred and fifty (250) class B units it owns in the Company to JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office

at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.899 (the Transferee), to occur on or about 16 August 2006.

Tenth resolution

The Sole Unitholder resolves that notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting instead of at least twenty four hours in advance of such meeting.

Eleventh resolution

The Sole Unitholder resolves to amend the first sentence of the fifth paragraph of article 10 of the Articles. The first sentence of the fifth paragraph of Article 10 of the Articles shall henceforth read in its English version as follows:

«Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.»

Twelfth resolution

The Sole Unitholder decides to authorise and empower any manager of the Company or any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, each acting individually on behalf of the Company (the Attorney), to arrange and carry out the registration in the unit register of the Company (including for the avoidance of any doubts, the signature of such register) of the creation of the classes of units specified in resolutions 2. and 3., to amend the unitholders register of the Company in order to reflect the eighth resolution above (subject to providing the Attorney with a unit transfer agreement dated and duly signed by itself and the Transferee) and to accomplish the filing of the notice regarding the above-mentioned unit transfer at the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up and duly enacted in Senningerberg (Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.900 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, à Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.106.901, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg, en date du 18 mars 2005, ce dernier restant cependant le dépositaire de l'acte constitutif, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 738 du 25 juillet 2005, et modifié dernièrement par un acte notarial du 14 octobre 2005.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 100 (cent euros) à EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de parts sociales au sein du capital social de la Société, les parts sociales de la catégorie B et les parts sociales de la catégorie C.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes de la Société en parts sociales de la catégorie B et parts sociales de la catégorie C et d'approuver que, par suite de la création de nouvelles catégories de parts sociales, le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 est représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie B et 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la catégorie C ayant une valeur au pair de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

L'Associé Unique prend acte et approuve que toutes les parts sociales de la catégorie B et toutes les parts sociales de la catégorie C seront allouées et détenues par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le gérant unique ou le conseil de gérance à créer, de temps en temps, des catégories de parts sociales additionnelles qui se distingueront par référence à une lettre de l'alphabet à l'occasion d'augmentations du capital social par le gérant unique ou le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions une à quatre ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de la catégorie B et deux cent cinquante (250) parts sociales de la catégorie C d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25-) chacune.»

A nouveau troisième paragraphe est ajouté à l'article 5 qui se lit dans sa version française comme suit:

«Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut créer, de temps à autres, des catégories de parts sociales additionnelles qui se distingueront par référence à une lettre de l'alphabet à l'occasion d'augmentations du capital social de la Société décidées par le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de créer un droit de distribution variable attaché à chaque catégorie de parts sociales.

L'Associé Unique prend acte de ce que la Société est in fine détenue par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la Société de Gestion), agissant pour le compte, et en sa qualité de société de gestion, de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND, un fonds commun de placement luxembourgeois (le Fonds), actuellement composé de trois compartiments, le compartiment A, le compartiment B et le compartiment C (chacun un Compartiment, ensemble, les Compartiments). L'Associé Unique prend acte de ce que la Société de Gestion a décidé de restructurer la procédure de rééquilibrage (la Procédure de Rééquilibrage) au sein de la structure de détention des actifs du Fonds afin d'éviter certaines charges et lourdeurs administratives (telles que les transferts de parts sociales et les cessions partielles de contrat de prêt entre les Compartiments ou leurs sociétés holdings). La Procédure de Rééquilibrage a pour objectif de refléter de la manière la plus exacte et précise possible les intérêts économiques de chacun des Compartiments dans les différentes sociétés holding directement ou indirectement détenues par la Société de Gestion agissant pour le compte du Fonds et de certains ou de tous ses Compartiments.

L'Associé Unique prend acte et approuve que le droit de distribution variable attaché à chaque catégorie de parts sociales créée vise à refléter la proportion exacte des intérêts économiques de chaque Compartiment détenant indirectement des parts sociales de la Société (chacun un Compartiment Participant, ensemble les Compartiments Participants) dans celle-ci. Le droit de distribution variable attribué à chaque catégorie de parts sociales sera proportionné au ratio auquel le rééquilibrage entre les Compartiments Participants a été exécuté à la fin du trimestre précédant (c'est-à-dire, proportionné au pourcentage représenté par la somme que chaque Compartiment Participant a alloué à des investissements immobiliers au travers la Société par rapport au montant total alloué à des investissements immobiliers au travers la Société par tous les Compartiments Participants).

A chaque distribution de fonds par la Société (soit par le biais de distribution de dividendes, ou lors de la liquidation de la Société), les fonds distribuables seront répartis entre les catégories de parts sociales sur base de la formule suivante:

(a) Montant des profits à distribuer multiplié par (b) une fraction, dont le numérateur est égal au montant que le Compartiment Participant détenant indirectement des parts sociales d'une catégorie particulière a alloué à la fin du trimestre précédant à des investissements immobiliers au travers la Société (participation indirecte au capital social, prime d'émission ainsi que tous autres fonds directement ou indirectement alloué à la Société par ce Compartiment Participant) et dont le dénominateur est égal au montant total alloué à la fin du trimestre précédant par l'ensemble des Compartiments Participants à des investissements immobiliers au travers la Société (participation indirecte au capital social, prime d'émission ainsi que tous autres fonds directement ou indirectement alloué à la Société par les Compartiment Participants).

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7 et le paragraphe 2 de l'article 20 des Statuts afin de refléter la sixième résolution ci avant. L'article 7 des Statuts se lira dès lors dans sa version française comme suit:

« **Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Toutes les parts sociales de la Société sont détenues de manière indirecte par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la Société de Gestion), agissant pour le compte, et en sa qualité de société de gestion, de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND, un fonds commun de placement Luxembourgeois (le Fonds), pour le compte de certains de ses compartiments. Toutes les parts sociales d'une catégorie particulière de parts sociales seront détenues de manière indirecte par un compartiment particulier du Fonds (le Compartiment Participant) et toutes les parts sociales de la Société seront détenues de manière indirecte par certains compartiments du Fonds (les Compartiments Participants). Chaque part sociale d'une catégorie de parts sociales particulière donne droit à son porteur à une fraction des actifs de la Société et des profits de la Société en proportion du pourcentage représenté par la somme que chaque Compartiment Participant a alloué à des investissements immobiliers au travers la Société par rapport au montant total alloué à des investissements immobiliers au travers la Société par tous les Compartiments Participants.

En conséquence, lors de chaque distribution de fonds par la Société, réalisée conformément à l'article 20 des présents statuts, les fonds distribuables seront alloués à chaque catégorie de parts sociales sur base de la formule suivante:

(a) Montant des profits à distribuer multiplié par (b) une fraction, dont le numérateur est égal au montant que le Compartiment Participant détenant indirectement toutes les parts sociales de cette catégorie particulière a alloué à la fin du trimestre précédant à des investissements immobiliers au travers la Société (participation indirecte au capital social, prime d'émission ainsi que tous autres fonds directement ou indirectement alloués à la Société par ce Compartiment Participant) et dont le dénominateur est égal au montant total alloué à la fin du trimestre précédent par l'ensemble des Compartiments Participants à des investissements immobiliers au travers la Société (participation indirecte au capital social, prime d'émission ainsi que tous autres fonds directement ou indirectement alloués à la Société par les Compartiments Participants).»

Le paragraphe 2 de l'article 20 des Statuts se lira dès lors dans sa version française comme suit:

«Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés conformément au droit de distribution des parts, tel que prévu à l'article 7 des présents statuts.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le transfert de toutes les parts sociales de la catégorie B créées conformément aux résolutions trois et quatre ci-dessus de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY LUXEMBOURG 4, S.à r.l., à JPMorgan EUROPEAN PROPERTY LUXEMBOURG 3, S.à r.l. (le Cessionnaire), transfert qui aura lieu le 16 août 2006 ou à toute autre date subséquente, conformément à l'article 189 de la Loi de 1915.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide que tout avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour avant cette réunion et non, tel qu'actuellement prévu, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion.

Onzième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la première phrase du paragraphe cinq de l'article 10 des Statuts conformément à la dixième résolution ci-avant afin d'y mentionner que tout avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour avant cette réunion et non, tel qu'actuellement prévu, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion. La première phrase du paragraphe cinq de l'article 10 des Statuts se lira dès lors dans sa version française comme suit:

«Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour avant cette réunion, sauf s'il y a une urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation.»

Douzième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner mandat et pouvoir à tout gérant de la Société ou tout avocat de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, chacun agissant seul pour le compte de la Société (le Mandant), de mettre en œuvre et d'effectuer l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris, afin d'écartier tout doute, la signature de ce registre) de la création des catégories de parts sociales spécifiées dans les résolutions trois et quatre ci-avant, de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la neuvième résolution ci-avant (pour autant que le Mandant ait reçu un contrat de transfert des parts sociales daté et signé par lui-même et le Cessionnaire) et d'accomplir toute formalité y relative tel que le dépôt de la notice concernant ce transfert de parts sociales au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg (Luxembourg), à la date portée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J.-C. Ehlinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 août 2006, vol. 438, fol. 4, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007003530/242/250.

(060135970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Optimum Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

En vue de la mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007003952/236/10.

(060136608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Winima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.078.

In the year two thousand four, on the sixteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the members of WINIMA, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with trade register Luxembourg section B number 96.078, incorporated by deed enacted on September 22, 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 of November 5th 2003, and whose articles have been amended by deed enacted on 25 November 2003, published in the Memorial C number 412 of 17 April 2004.

The meeting is presided by Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman appoints as secretary Miss Alexia Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe Ponsard, «ingénieur commercial», with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The members present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 50 (fifty) shares of Class A and 204 (two hundred four) shares of Class B with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To approve the transfer of the 50 (fifty) shares of Class A and 204 (two hundred four) shares of Class B of the Company by the current members to STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PEETERS.

2.- Subsequent amendment of article five of the articles of association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the members unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to approve the transfer to STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PEETERS, with registered office at Liessentstraat 9, 5405 AH Uden, The Netherlands, registered with the Oost-Brabant trade and Companies register under number 41.084.970:

- of 50 (fifty) shares of Class A with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each by Mr Willem Leonard Peeters; against 50 (fifty) certificates numbered CA.A.1 to and including CA.A.50;

- of 102 (one hundred and two) shares of Class B with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, by Mrs Nicole Peeters;

against 102 (one hundred and two) certificates numbered CA.B.1 to and including CA.B.102;
- of 102 (one hundred and two) shares of Class B with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, by Mrs Mascha Peeters;
against 102 (one hundred and two) certificates numbered CA.B.103 to and including CA.B.204;
at the afore mentioned nominal value.

Notification

Pursuant to a declaration deed dated December 15, 2004 which will remain annexed to the present deed, Mr Guy Hornick acting in his capacity as sole manager of WINIMA, S.à r.l. declares to accept the transfers of shares on behalf of the company and considers said transfers as duly notified to the company in accordance with article 1690 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5.** The share capital of the company is fixed at EUR 25,400.- (twenty five thousand four hundred Euro) divided into 50 (fifty) shares of Class A and 204 (two hundred four) shares of Class B with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

All the shares are owned by STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PEETERS, with registered office at Liessentstaat 9, 5405 AH Uden, The Netherlands, registered with the Oost-Brabant trade and Companies register under number 41.084.970.»

Such amendment in the partnership of WINIMA, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WINIMA, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu le 22 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1155 du 5 novembre 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B n ° 96.078.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approuver le transfert de 50 (cinquante) parts sociales de Classe A et de 204 (deux cent quatre) parts sociales de Classe B de la Société par les associés actuels à la STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PEETERS.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Il est décidé d'approuver le transfert:

à la fondation de droit des Pays-Bas Stichting Administratiekantoor Peeters, avec siège social à Liessentstraat 9, 5405 AH Uden, Pays-bas, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Brabant de l'Ouest sous le numéro 41.084.970;

- de 50 (cinquante) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par M. Willem Leonard Peeters;

en contrepartie de 50 (cinquante) certificats numérotés de CA.A.1 à CA.A.50 inclus;

- de 102 (cent deux) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par Madame Nicole Peeters;

en contrepartie de 102 (cent deux) certificats numérotés de CA.B.1 à CA.B.102 inclus;

de 102 (cent deux) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par Madame Mascha Peeters;

en contrepartie de 102 (cent deux) certificats numérotés de CA.B.103 à CA.B.204 inclus;

à leur valeur nominale prémentionnée.

Signification

Suivant une déclaration datée du 15 décembre 2004 qui restera annexée au présent acte, Monsieur Guy Hornick, agissant en sa qualité de gérant unique de WINIMA, S.à r.l., déclare accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et les considère dûment notifiées à la société, le tout conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales.

Seconde résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 25.400,- (vingt-cinq mille quatre cents euros) représenté par 50 (cinquante) parts sociales de catégorie A et 204 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes ces parts appartiennent à la fondation de droit des Pays-Bas STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PEETERS, avec siège social à Liessentstraat 9, 5405 AH Uden, Pays-bas, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Brabant de l'Ouest sous le numéro 41.084.970.»

Cette modification dans le personnel des associés de WINIMA, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Hornick, A. Uhl, P. Ponsard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 12, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007003555/211/121.

(060135299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

FREDI Financière de Recherche et Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.637.

L'an deux mille six, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FREDI FINANCIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68637, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 février 1999, publié au Mémorial C numéro 354 du 19 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 octobre 2006, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Cindy Gabriele, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 300.000,00 (trois cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 700.000,00 (sept cent mille euros) à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des 800 (huit cents) actions, en vue de la porter de son montant actuel de EUR 875,00 (huit cent soixante-quinze euros) à EUR 1.250,00 (mille deux cent cinquante euros), le tout à libérer par un versement en espèces. Modification subséquente et adéquate de l'article 3 des statuts.

2. Souscription par tous les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital social.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 300.000,00 (trois cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 700.000,00 (sept cent mille euros) à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des 800 (huit cents) actions, en vue de la porter de son montant actuel de EUR 875,00 (huit cent soixante-quinze euros) à EUR 1.250,00 (mille deux cent cinquante euros).

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'actionnaire unique de la société moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme FREDI FINANCIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 300.000,00 (trois cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros), divisé en 800 (huit cents) actions de EUR 1.250,00 (mille deux cent cinquante euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ quatre mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous con nus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J.-H. Doubet, C. Gabriele, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2006, vol. 539, fol. 79, case 10. — Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2006.

Référence de publication: 2007005297/231/74.

(060135614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Helier S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 58.814.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELIER S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007005421/45/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02181. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Fiat Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.768.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of November.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of FIAT FINANCE HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 15th, 1998 published in the Memorial C number 166 of March 13th, 1999; the articles have been amended by deed under private seal on December 18th, 2000, published in the Memorial C number 21 of January 4th, 2002.

The meeting is called to order at 9.00 a.m. by M^e Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, who acts as the Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Anne Franck, private employee, residing in professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer M^e Nicolas Gauzes, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To amend article 21 paragraph (1) of the company's articles so as to provide that the annual general meeting of the shareholders will be held on the third Thursday of the month of March at 2.00 p.m.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the Items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

Sole resolution

The general meeting resolves to amend article 21 paragraph (1) of the company's articles so as to provide that the annual general meeting of the shareholders will be held on the third Thursday of the month of March at 2.00 p.m.

Consequently, article 21 paragraph (1) of the company's articles will from now on read as follows:

« **Art. 21.** (1) The annual general meeting of the shareholders will be held at least once a year on the third Thursday of the month of March at 2.00 p.m.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded In English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Follows the french translation:

L'an deux mille six, le

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIAT FINANCE HOLDING S.A., une société anonyme avec siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 1998, acte constatant des modifications statutaires et qui fut publié au Mémorial C, numéro 166 du 13 mars 1999; les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé le 18 décembre 2000, acte publié au Mémorial C, numéro 21 du 4 janvier 2002.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de M^e Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, qui présidera la présente assemblée.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne Frank, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Nicolas Gauzes, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification du premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la société pour changer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de mars à 14.00 heures.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la société pour décider que l'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième jeudi du mois de mars à 14.00 heures.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 21 (premier paragraphe).** L'assemblée générale des actionnaires de la société se réunira au moins une fois l'an, le troisième jeudi du mois de mars à 14.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure; ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, A. Franck, N. Gauzes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 48, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 décembre 2006.

Référence de publication: 2007003556/206/110.

(060135626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Speed Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.899.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007003661/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02316. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 68.314.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007003664/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02330. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.823.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007003713/1453/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Hema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007003974/242/10.

(060136730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Ispar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 122.209.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East,
 2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, et
 3. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- tous trois ici représentés par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg,
- en vertu de trois procurations données sous seing privé, le 21 respectivement le 22 novembre 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ISPAR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 1.000.000,- EUR (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 novembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée	3.098	30.980,-
2. M. John Seil, prénommé	1	10,-
3. M. Pierre Lentz, prénommé	1	10,-
Totaux:	3.100	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.600,- EUR

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Hubert Boschung, expert fiduciaire, né le 5 mai 1946 à Schmitten, demeurant professionnellement à CH-1707 Fribourg, Cité Bellevue 6.

2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Luc Hansen, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L1510 Luxembourg. (RCS N ° B 65.469)

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ponsard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 47, case 12. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 décembre 2006.

P. Decker.

Référence de publication: 2007003564/206/198.

(060135963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Fiat Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.768.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 décembre 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007003560/206/12.

(060135628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 2006.

Référence de publication: 2007003968/242/10.

(060136728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Angels Capital (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.269.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Arnaud de Vienne, président directeur général, né le 1^{er} mars 1947 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant Appartement 3A, 150 E 73rd Street, 10021-4362 New York (Etats-Unis d'Amérique),

ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ANGELS CAPITAL (EUROPE), S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société pourra enfin effectuer toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions Générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Toutes les cents (100) parts sociales de la nouvelle société ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Arnaud de Vienne, préqualifié, et libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
- 2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Arnaud de Vienne, président directeur général, né le 1^{er} mars 1947 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant Appartement 3A, 150 E 73rd Street, 10021-4362 New York (Etats-Unis d'Amérique).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 2006, vol. 539, fol. 74, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007003884/231/144.

(060136510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Capital Investing Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 114.667.

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'Investissement en Capital à Risque CAPITAL INVESTING SICAR S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date 8 mars 2006, publié au Mémorial C du 17 mars 2006 numéro 568.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine Reizer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.233.240,- (quinze millions deux cent trente-trois mille deux cent quarante euros) à EUR 16.233.240,- (seize millions deux cent trente-trois mille deux cent quarante euros) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

2) Renonciation par un des actionnaires à son droit préférentiel de souscription.

3) Souscription intégrale de la totalité des nouvelles actions par la société BRAFIN S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe et libération de ces actions par un versement en espèces.

4) Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et libéré à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions deux cent trente-trois mille deux cent quarante euros (EUR 15.233.240,-) à seize millions deux cent trente-trois mille deux cent quarante euros (EUR 16.233.240,-) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.

Troisième résolution
Souscription et Libération

BRAFIN S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe, ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré souscrire à toutes les nouvelles actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et a déclaré les avoir libérées intégralement par un apport en espèces.

Le montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

5. Capital social. La Société a un capital social de seize millions deux cent trente-trois mille deux cent quarante euros (EUR 16.233.240,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Evaluation - Frais

Les comparants sollicitent l'application des dispositions de l'article 37 (1) de la loi du 15 juin 2004 portant modification de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schneider, S. Reizer, S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 32, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007003685/202/85.

(060135295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Puxian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.841.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 15 novembre 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007003656/225/9.

(060135280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Files & More S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8213 Mamer, 4, rue de Baumbusch.
R.C.S. Luxembourg B 89.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007004427/220/10.

(060136842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Puxian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 725.000.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 112.841.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of November, at 14.30,

before Us, Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen, was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of PUXIAN INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 112.841, originally incorporated as a public limited company (société anonyme) under the name ALLIANZ FINANCE LUXEMBOURG S.A., pursuant to a notarial deed recorded by Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), under number 588 dated 21 March 2006, amended pursuant to a notarial deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 5 October 2006, not yet published in the Official Gazette (the Company).

There appeared:

1) ALLIANZ SE, a European Company incorporated under the laws of Germany and the European Union, having its registered office at D- 80802 Munich, Königinstraße 28, registered with the trade register of the local court of Munich under number HRB 164 232, holder of 500 (five hundred) shares,

hereby represented by Maître Christian Jungers, attorney at law, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Munich on 14 November 2006;

2) AZ-ARGOS 3 VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, a company incorporated under German law, having its registered office at D-80802 Munich, Königinstraße 28, registered with the trade register of the local court of Munich under number HRB 144067, holder of 4,142,500 (four million one hundred forty-two thousand five hundred) shares,

hereby represented by Maître Christian Jungers, attorney at law, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Munich on 13 November 2006;

3) ALLIANZ LEBENSVERSICHERUNGS - AG, a company incorporated under German law, having its registered office at D-70178 Stuttgart, Reinsburgstraße 19, registered with the trade register of the local court of Stuttgart under number HRB 20231, holder of 825,000 (eight hundred twenty-five thousand) shares,

hereby represented by Maître Christian Jungers, attorney at law, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Stuttgart on 14 November 2006;

4) ALLIANZ VERSICHERUNGS - AG, a company incorporated under German law, having its registered office at D-80802 Munich, Königinstraße 28, registered with the trade register of the local court of Munich under number HRB 75727, holder of 825,000 (eight hundred twenty-five thousand) shares,

hereby represented by Maître Christian Jungers, attorney at law, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Munich on 13 November 2006;

5) DRESDNER BANK AG, a company incorporated under German law, having its registered office at D-60329 Frankfurt am Main, Jürgen- Ponto-Straße 1, registered with the trade register of the local court of Frankfurt am Main under number HRB 14000, holder of 957,000 (nine hundred fifty-seven thousand) shares,

hereby represented by Maître Christian Jungers, attorney at law, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Frankfurt am Main on 15 November 2006;

6) RIUNIONE ADRIATICA DI SICURTÀ S.P.A., a company incorporated under Italian law, having its registered office at I-20122 Milan, Corso Italia, 23, registered with the trade register of Milan under number 05032630963, holder of 325,000 (three hundred twenty-five thousand) shares,

hereby represented by Maître Christian Jungers, attorney at law, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Milan on 13 November 2006;

7) YAO INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 120.608, holder of 175,000 (one hundred seventy-five thousand) shares,

hereby represented by Maître Christian Jungers, attorney at law, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg on 13 November 2006; (hereinafter the Shareholders).

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxy holder of the represented Shareholders, shall remain annexed to the present minutes.

The Shareholders, acting as stated above, have requested the undersigned notary, to record the following statements:

I. that all the 7,250,000 shares, representing the entire subscribed share capital of the Company are duly present or represented at the Meeting by the shareholders present or represented. The Meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate upon all the items of the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment of article sixteen of the articles of association of the Company to provide henceforth the distribution of dividends of different kinds;
3. Power of attorney.

Thereafter, the Meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

As the entirety of the corporate share capital is regularly represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to provide for the possibility of a distribution of dividends of different kinds in the articles of association of the Company.

As a consequence of the above, the Meeting resolves to amend article sixteen of the articles of association of the Company. Article sixteen will read henceforth, in its English version, as follows:

« **Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. However the general meeting of the shareholders may also decide to distribute dividends upon other criterias, under the condition, that no shareholder will be excluded from the distribution of dividends. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.»

Third resolution

The Meeting resolves, (i) to grant approval, consent and authorisation to any manager of the Company, or any attorney of the law firm ALLEN&OVERY LUXEMBOURG, to perform all actions, which are necessary, appropriate or complementary to the accomplishment and implementation of the above resolutions and to sign and execute any other required ancillary document; (ii) to grant power and authority to any manager of the Company, or any attorney of the law firm ALLEN&OVERY LUXEMBOURG, to carry out all actions and legal acts, as well as to accept all declarations and disposals and more generally to perform or decide anything else which might be necessary or useful in relation to the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated, with reservation of all rights, to be approximately EUR 1,350.- and will be at charge of the Company.

Nothing else being on the agenda and no further requests raised, the Meeting was closed at 15.15 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing person, this notarial deed is worded in English, followed by a German translation. At the request of the same appearing person, and in the case of discrepancy between the English and the German versions, the German version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des Bevorstehenden:

Im Jahre zweitausendsechs, dem fünfzehnten November, um 14.30 Uhr,

vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen, wird eine ausserordentliche Versammlung der Gesellschafter (die Versammlung) der PUXIAN INVESTMENTS, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung

(société à responsabilité limitée), mit Sitz in 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer 112.841, ursprünglich gegründet als Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ALLIANZ FINANCE LUXEMBOURG S.A., gemäß Urkunde vom 2. Dezember 2005, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 588 vom 21. März 2006, zuletzt abgeändert durch Urkunde des Notars André Schwachtgen vom 5. Oktober 2006, auf dem Wege der Veröffentlichung (die Gesellschaft), abgehalten.

Sind erschienen:

1) die ALLIANZ SE, eine Europäische Aktiengesellschaft nach deutschem und europäischem Recht, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstraße 28, eingetragen im Amtsgericht von München unter der Nummer HRB 164 232, in ihrer Eigenschaft als Eigentümerin von 500 (fünfhundert) Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in München, am 14. November 2006,

2) die AZ-ARGOS 3 VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstraße 28, eingetragen im Amtsgericht München unter Nummer HRB 144067, in ihrer Eigenschaft als Eigentümerin von 4.142.500 (vier Millionen einhundertzweiundvierzig Tausend fünfhundert) Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in München, am 13. November 2006,

3) die ALLIANZ LEBENSVERSICHERUNGS - AG, mit Gesellschaftssitz in D-70178 Stuttgart, Reinsburgstraße 19, eingetragen im Amtsgericht Stuttgart unter Nummer HRB 20231, in ihrer Eigenschaft als Eigentümerin von 825.000 (achthundertfünfundzwanzig Tausend) Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Stuttgart, am 14. November 2006,

4) die ALLIANZ VERSICHERUNGS - AG, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstraße 28, eingetragen im Amtsgericht München unter Nummer HRB 75727, in ihrer Eigenschaft als Eigentümerin von 825.000 (achthundertfünfundzwanzig Tausend) Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in München, am 13. November 2006,

5) die DRESDNER BANK AG, mit Gesellschaftssitz in D-60329 Frankfurt am Main, Jürgen-Ponto-Straße 1, eingetragen im Amtsgericht Frankfurt am Main unter Nummer HRB 14000, in ihrer Eigenschaft als Eigentümerin von 957.000 (neunhundertsebenundfünfzig Tausend) Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Frankfurt am Main, am 15. November 2006,

6) die RIUNIONE ADRIATICA DI SICURTÀ S.P.A., mit Gesellschaftssitz in I-20122 Mailand, Corso Italia, 23, eingetragen im Handelsregister Mailand unter Nummer 05032630963, in ihrer Eigenschaft als Eigentümerin von 325.000 (dreihundertfünfundzwanzig) Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Mailand, am 13. November 2006,

7) die YAO INVESTMENTS, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer 120608, in ihrer Eigenschaft als Eigentümerin von 175.000 (hundertfünfundsiebzig Tausend) Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 13. November 2006,

(die Gesellschafter).

Bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die Gesellschafter, namens wie sie handeln, haben den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. dass sämtliche 7.250.000 Anteile welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft bilden durch die Gesellschafter oder deren Vertreter in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind. Demzufolge ist die Versammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf Formalitätsregelungen der Einberufung;
2. Abänderung des sechzehnten Artikels der Gesellschaftssatzung um die Ausschüttung verschiedenartiger Dividenden vorzusehen;
3. Vollmachten.

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

In Anbetracht der Tatsache, dass das gesamte Kapital der Gesellschaft rechtmäßig vertreten ist bei der gegenwärtigen Versammlung, beschließt die Versammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die vertretenen Gesellschafter betrachten sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Möglichkeit der Ausschüttung von verschiedenartigen Dividenden in der Satzung vorzusehen.

Aufgrund des oben gefassten Beschlusses, beschliesst die Versammlung die Abänderung des sechzehnten Artikels der Satzung der Gesellschaft.

Der Wortlaut des sechzehnten Artikels ist demnach folgender:

« **Art. 16.** Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, minus die allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft. Aus diesem Reingewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung eines gesetzlichen Reservefonds zurückzustellen, bis dieser Reservefonds zehn Prozent (10%) des nominellen Gesellschaftskapital erreicht hat. Der verbleibende Reingewinn kann an die Gesellschafter entsprechend ihrer Kapitalbeteiligung ausgeschüttet werden. Die Generalversammlung der Gesellschafter kann jedoch auch beschließen die Dividendenausschüttung nach anderen Maßstäben festzusetzen unter der Voraussetzung, dass kein Gesellschafter bei der Dividendenausschüttung ausgeschlossen wird. Der oder die Geschäftsführer können Zwischendividenden ausschütten.»

Dritter Beschluss

Der Versammlung beschließt, (i) jedem einzelnen Mitglied der Geschäftsführung, sowie jedem Rechtsanwalt der Kanzlei ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, die volle Zustimmung, Einwilligung und Genehmigung für alle Maßnahmen zu erteilen, welche notwendig, zweckmäßig oder ergänzend für die Vollendung oder Durchführung der hierdurch vorgesehenen Beschlüsse ist, und jedes anderen erforderlichen Dokuments, das damit im Zusammenhang steht, ausstellen zu dürfen; (ii) jedes Mitglied der Geschäftsführung, sowie jeden Rechtsanwalt der Kanzlei ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, zu ermächtigen, alle erforderlichen Handlungen und alle Rechtshandlungen vorzunehmen sowie alle Erklärungen und Verfügungen entgegen zu nehmen, ferner generell alles Notwendige und Erforderliche zu tun oder zu veranlassen, die im Zusammenhang mit den hierdurch vorgesehenen Beschlüssen sind.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 1.350,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Sitzung um 15.15 Uhr geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage des Erschienenen, diese notarielle Urkunde in Englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Fall einer Abweichung vom englischen zum deutschen Text, wird, auf Antrag des Erschienenen, die deutsche Fassung Vorrang haben.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 novembre 2006, vol. 437, fol. 18, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 décembre 2006.

C. Mines.

Référence de publication: 2007003652/225/183.

(060135279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

S.D.R. International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.D.R. INTERNATIONAL S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007003594/514/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01123. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Feral Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.223.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007003722/1453/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.900.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 8 LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Malta with its registered office at Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta (the Sole Unitholder), hereby directly duly represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing in Senningerberg, in accordance with the articles of incorporation of the Sole Unitholder.

The Sole Unitholder has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that it represents the entire corporate capital of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.900 (the Company) and incorporated on 18 Mars 2005 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C-N ° 737 of 25 July 2005.

The Sole Unitholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Unitholder has previously perused. This having been declared, the Sole Unitholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder resolves to amend the second paragraph of article 10 of the articles of association of the Company (the Articles), so that it shall henceforth read in its English version as follows:

«The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK») or will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»).»

The Sole Unitholder resolves to amend the eighth paragraph of article 10 of the Articles, so that it shall henceforth read in its English version as follows:

«The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.»

Second resolution

The Sole Unitholder resolves that any manager (i.e. resident in the United Kingdom or not) may represent another manager at the meeting of the board of managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the second resolution above, the Sole Unitholder resolves to amend the sixth paragraph of article 10 of the Articles, so that it shall henceforth read in its English version as follows:

«Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.»

Fourth resolution

The Sole Unitholder resolves that notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting instead of at least twenty four hours in advance of such meeting.

Fifth resolution

As a consequence of the fourth resolution above, the Sole Unitholder resolves to amend the first sentence of the fifth paragraph of article 10 of the Articles. The first sentence of the fifth paragraph of Article 10 of the Articles shall henceforth read in its English version as follows:

«Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up and duly enacted in Senningerberg (Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.900. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg, en date du 18 mars 2005, ce dernier restant cependant le dépositaire de l'acte constitutif, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 737 du 25 juillet 2005.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 8 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Malte, ayant son siège social à Level 2, Valetta Buildings, South Street, Valtetta, VLT11, Malta (l'Associé Unique),

ici directement dûment représentée, conformément aux statuts de l'Associé Unique, par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice-Président, à Senningerberg,

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.106.900 et constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg, en date du 18 mars 2005, ce dernier restant cependant le dépositaire de l'acte constitutif, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 737 du 25 juillet 2005.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le second paragraphe de l'article 10 des Statuts qui se lira dès lors dans sa version française comme suit:

«La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU») ou seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»).»

L'Associé Unique décide de modifier le huitième paragraphe de l'article 10 des Statuts, qui se lira dès lors dans sa version française comme suit:

«Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU ou des Non-résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de permettre à tout gérant résidant au Royaume-Uni ou non, de représenter un autre gérant au conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le sixième paragraphe de l'Article 10 des Statuts conformément à la deuxième résolution ci-dessus, qui se lira dès lors dans sa version française comme suit:

«Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que tout avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour avant cette réunion et non, tel qu'actuellement prévu, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la première phrase du paragraphe cinq de l'article 10 des Statuts conformément à la quatrième résolution ci-dessus. La première phrase du paragraphe cinq de l'article 10 des Statuts se lira dès lors dans sa version française comme suit:

«Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour avant cette réunion, sauf s'il y a une urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg (Luxembourg), à la date portée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J.-C. Ehlinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 août 2006, vol. 438, fol. 4, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007003688/242/110.

(060135967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Parts Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.712.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007003714/1453/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Markline International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 71.985.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007003721/1453/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Cowen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 76.808.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004006/4185/11.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00601. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Financial Fleurus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 42.729.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004003/4185/11.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07361. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

CVI Global (Lux) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 121.769.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' under the number B 119271,

duly represented by Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 23 November 2006.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CVI GLOBAL (LUX) FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registration with the Luxem-

bourg Trade and Companies' Register pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 October 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend the corporate purpose of the Company and therefore resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans to or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or any person not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 119271,

ici représentée par Mlle. Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 novembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de CVI GLOBAL (LUX) FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscription au Registre de Commerce et des Sociétés en cours, constituée par un acte du notaire soussigné du 12 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou toute personne n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 30, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007003690/211/70.

(060135976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

P.N.Invest S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.629.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007003716/1453/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Domaine Bredimus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.314.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004028/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Gama Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 77.249.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004027/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

SB Holding A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 65.479.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour SB HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007003605/536/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01097. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Duplex Line Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.801.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J.M. Tejero del Rio

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007003702/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03640. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pharma Goedert Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 103.773.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007003902/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05659. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Titios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.670.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004040/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01168. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Semibold Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 60.757.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004036/696/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02747. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Begolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.415.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de L'assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 16 novembre 2005:
01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem L-8232 Mamer à 96, route d'Arlon L-8210 Mamer

J.-L. Betsch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007004093/1611/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Omni-Logic S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.454.

La soussignée FIRELUX S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société dénommée OMNI-LOGIC S.A. en ses bureaux, 36, route de Longwy L-8080 Bertrange.

Bertrange, le 6 novembre 2006.

Pour copie conforme

FIRELUX S.A.

D. Reding

Administrateur

Référence de publication: 2007004096/643/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

French Retail 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.587.

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A été tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FRENCH RETAIL 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.587. (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu le 14 mars 2002 par le notaire Maître Georges d'Huart, de résidence à Pétange (Grand-duché de Luxembourg), sous le dénomination PORRENTUUY-LUX, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») numéro 942, en date du 20 juin 2002, page 45212.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d'un acte reçu le 25 juillet 2005 par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 1370, en date du 12 décembre 2005, page 65751.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les Actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les Associés ou leurs représentants, le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur seront enregistrées avec cet acte.

2. Il ressort de la liste de présence que les 50 actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire.

3. Tous les Actionnaires déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux exigences de convocation et formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Modifier l'exercice social de la Société avec effet immédiat, lequel courra de 1^{er} décembre au 30 novembre de chaque année et de modifier conformément l'article 27 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de chaque année.

Chaque année, le trente novembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.»

(2) Terminer l'exercice social de la Société pour l'année 2006 le 30 novembre 2006.

(3) Divers

Après approbation des précédents, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'exercice social de la Société avec effet immédiat, lequel courra de 1^{er} décembre au 30 novembre de chaque année et de modifier conformément l'article 27 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de chaque année.

Chaque année, le trente novembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.»

2. Deuxième résolution

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de terminer l'exercice social de la Société pour l'année 2006 le 30 novembre 2006.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la-dite comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, vol. 156S, fol. 38, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007004110/211/66.

(060136744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Property Würzburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.883.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour *PROPERTY WÜRZBURG, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007004233/6819/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02003. - Reçu 111 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

DGG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 102.476.

Il résulte d'une décision de la gérance de transférer le siège social du 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007004098/322/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02271. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Mondi Packaging Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 58.336.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007004051/1115/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02497. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Poss Schuhhandelgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 34, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.138.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Référence de publication: 2007004258/3342/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04109. - Reçu 95 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Property Siegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.888.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour PROPERTY SIEGEN, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007004235/6816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01977. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Poss Schuhhandelgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 34, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.138.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004256/3342/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04110. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Manilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 14.097.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANILUX HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007005438/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01621. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Immo B3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.264.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Référence de publication: 2007003907/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05642. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Mondi German Investments, Société Anonyme,
(anc. Mondi Investments (Portugal) S.A.).
Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 99.049.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007004053/1115/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02493. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Rank Investments S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.218.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RANK INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004294/1022/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03468. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Magma, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 21.710.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004002/504/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01170. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Fensch Triangle Finance S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.097.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST, Département Domiciliation de Godfrey Higuët

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007003903/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02804. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Ortis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.671.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007003911/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05634. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pourim Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.740.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

S. Benamor.

Référence de publication: 2007003915/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02262. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Fine Gold Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.318.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

FINE GOLD INVEST S.A.

A. De Bernardi / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007004020/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02929. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.
